
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 décembre 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

AUTRE ABSENCE :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA24 28 216

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 3 décembre 2024, en ajoutant l'item 15. 01 - Déclaration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces du maire

Le maire souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et invite les membres du conseil à se présenter, puis il demande d'observer un moment de silence afin de souligner le décès de l'abbé Jacques Gilson qui a été le curé de la Paroisse Saint-Raphaël-Archange de 2009 à août 2024.

Par la suite, il fait le constat d'une augmentation de la vitesse sur le pont, il demande aux citoyens de faire preuve de prudence et de respecter la limite de vitesse prévue de 40km/heure.

Dans un autre ordre d'idées, il rend compte du taux de participation et de l'enthousiasme des tout-petits et des membres de la communauté au traditionnel *Courrier des lutins* qui s'est déroulé le weekend dernier.

Ensuite, il fait un retour sur la soirée du 22 novembre dernier organisée pour honorer les bénévoles de l'arrondissement. À cet effet, le maire adresse au nom de l'arrondissement des sincères remerciements aux bénévoles pour leur aide, leur dévouement et leur engagement auprès de la communauté. Puis, il félicite le travail de la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, madame Marie-Claude Ouellet ainsi que les membres de son équipe pour leurs efforts et engagement au sein de cette direction. Il termine ce point en remerciant principalement madame Ouellet pour la réalisation d'un sondage préparé en collaboration avec l'équipe des communications et la direction de l'arrondissement, ainsi que pour l'élaboration d'un plan directeur des loisirs et activités sportives dont l'objectif ultime est de répondre aux attentes des citoyens en matière des sports et de loisirs.

Parallèlement à cela, il souligne le 100^e anniversaire du bâtiment de la mairie de l'arrondissement qui fut construit en 1924 et annonce qu'une plaque commémorative sera installée à l'entrée de l'immeuble.

Pour conclure, il souhaite un merveilleux temps des fêtes à tous et rappelle que les séances de conseil d'arrondissement seront de retour au mois de février 2025.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le commandant du poste de quartier 3, monsieur Laurin salue les membres du conseil et les citoyens, puis fait le rapport des opérations de sécurité routière du mois de novembre à ce jour.

En premier lieu, il fait état d'opérations de sécurité routière qui ont eu lieu à certaines intersections dans l'arrondissement à la suite de plaintes reçues des citoyens durant le mois de novembre. Ces opérations ont permis l'émission de nombreux constats d'infractions, de plusieurs avertissements et de saisies de véhicules.

Les rues Jacques-Bizard, Ouimet, Cherrier, Des Prés et la montée de l'Église ont fait l'objet de ces opérations durant une semaine. Ils ont aussi procédé à 5 opérations de sécurité routière pour excès de vitesse sur les chemins du Bord-du-Lac, Dutour et montée Wilson.

De plus, à la mi-novembre, il y a eu présence policière au coin des boulevards Gouin et Saint-Charles pour la prévention des collisions. Plusieurs constats d'infraction ont été émis ainsi que des avertissements.

En second lieu, il fait l'annonce d'une importante activité de surveillance policière dans le cadre de l'opération nationale concertée ciblant la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue qui se tiendra entre le 29 novembre jusqu'au 2 janvier 2025.

Il ajoute que l'Opération *TACOT* se tient aujourd'hui et demain afin de vérifier les pneus d'hiver et les modifications non conformes sur les véhicules.

Par ailleurs, il présente le bilan des activités en lien aux crimes économiques de la Division des crimes économiques du Service de police de la Ville de Montréal, plus particulièrement les fraudes de faux représentants.

En dernier lieu, il expose les activités en lien aux affaires communautaires en signalant que les agents sociocommunautaires du poste de quartier 3 ont installé des kiosques dans différentes écoles secondaires de l'arrondissement le mois dernier pour sensibiliser les étudiants à la prévention en matière de violence conjugale et de prévention à la toxicomanie chez les jeunes. Également, il mentionne qu'il y aura prochainement une distribution de patins neufs à quelques jeunes de l'ouest de l'île. Cette initiative est rendue possible grâce à la somme recueillie à la suite de la vente de repas annuelle organisée par les agents sociocommunautaires.

Le commandant termine sa présentation en souhaitant à tous de joyeuses fêtes. Il invite à la prudence durant cette période et rappelle aux automobilistes les services de raccompagnement ou de chauffeurs désignés en cas de facultés affaiblies.

Le maire invite les citoyens en salle à la période de questions pour les affaires policières.

Aucun citoyen ne manifeste le désir d'intervenir.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 45

Monsieur S. Guidon

- Déneigement de la voie publique devant sa résidence;
- Dos d'âne installé à l'entrée du pont près de la rue Cherrier - condition dangereuse.

Monsieur Ken Acton

- Demande de précisions sur les nouvelles règles de stationnement pour la période hivernale;
- Installation de pancartes de signalisation?

Monsieur Steve Appleby

- Fermeture de la Maison des jeunes

Monsieur Pierre Casavant

- Maisons dans le village face à la problématique du bassin de rétention d'eau de pluie – va-t-il y avoir de nouvelles constructions?
- Demande s'il va y avoir un autre rapport d'hydrographie si l'on dépasse les limites du bassin;
- Prévoyez-vous un autre système de pompage pour contenir les eaux de la rue Paquin?

Monsieur Raymond Pilon

- Réseau pluvial de la rue Paquin. État des conduites d'eaux souterraines passant par les rues Roy, Paquin et Jean-Yves pour se diriger vers la rivière; calendrier d'entretien des conduites.
- Débordement du 9 août 2024 du bassin desservant la rue Paquin – quelles sont les solutions?

Monsieur Pascal Soucy

- Pétition pour le nom du nouveau pont de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Madame Mireille Proulx

- Demande d'exécuter les travaux pour la réparation de la chaussée de la rue Cherrier, devant sa résidence.

Monsieur Rabi

- Réponse de l'Ombudsman sur l'analyse de l'installation septique de son voisin.
- Les élus ont-ils connaissance de cette lettre?

Monsieur Pier Luc Cauchon

- Fermeture de la Maison des jeunes

Monsieur Pascal

- Projet de transport public vers l'Est pour rejoindre le chemin Dutour
- Projet de passerelle piétonnière et cyclable à l'arrondissement pour joindre le REM.

Monsieur Eric Shild

- Rinçage de la ligne d'eau de la rue Saint-Jean-Baptiste

Fin : 20 h 41

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA24 28 217

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 novembre 2024.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452033

CA24 28 218

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 15 octobre 2024;
- du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du mardi 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1249452039

CA24 28 219

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De prendre acte des procès-verbaux des assemblées de consultation publique sur les projets de règlements:CA28 0023-48, CA28 0023-49, CA28 0024-14, CA28 0015-06 et CA28 0025-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1249452043

CA24 28 220

Déclaration pour la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

Le 6 décembre, nous nous souvenons et honorons les vies tragiquement perdues lors de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal en 1989. Ce jour-là, 14 jeunes femmes ont été tuées simplement parce qu'elles étaient des femmes.

Cet acte de violence misogyne a profondément marqué notre histoire collective.

Nous nous souvenons de:

- Maryse Leclair
- Hélène Colgan
- Anne-Marie Lemay
- Nathalie Croteau
- Sonia Pelletier
- Barbara Daigneault
- Michèle Richard
- Anne-Marie Edward
- Annie St-Arneault
- Maud Haviernick
- Maryse Laganière
- Annie Turcotte
- Barbara Klucznik-Widajewicz
- Geneviève Bergeron

Alors que nous commémorons cette tragédie, nous réaffirmons notre engagement à lutter contre la violence fondée sur le sexe sous toutes ses formes. Cette journée nationale de commémoration est aussi un moment pour agir.

Mettre fin à la violence fondée sur le sexe exige une prise de conscience collective, une éducation continue, et un effort concerté pour dénoncer les comportements néfastes et soutenir les personnes survivantes.

Dans le même esprit, nous vous invitons à vous joindre au mouvement québécois en participant à la campagne de sensibilisation des **12 jours d'action contre les violences faites aux femmes**. Se déroulant du 25 novembre au 6 décembre sous le thème : « Refusons toutes les formes de violence ! », cette initiative souligne l'importance de poursuivre nos efforts pour défendre le droit des femmes à vivre dignement dans une société où la violence à leur égard n'a pas sa place.

Mobilisons-nous ensemble pour cette cause essentielle !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA24 28 221

Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc., pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 7 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13 - Dépense totale de 95 998,96 \$ taxes incluses (contrat : 87 271,77 \$ + contingences (10 %) : 8 727,19 \$).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à EFEL Experts-conseils inc., le contrat pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour les travaux de planage et revêtement de 7 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'un montant de 87 271,77 \$ taxes incluses, selon l'entente-cadre 2023-13;
2. D'autoriser une dépense de 8 727,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1240543016

CA24 28 222

Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 105 123,94 \$ taxes incluses (contrat : 95 567,22 \$ + contingences (10 %) : 9 556,72 \$).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'accorder à Groupe Civitas inc., le contrat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'un montant de 95 567,22 \$ taxes incluses, selon l'entente-cadre 2024-10;
2. D'autoriser une dépense de 9 556,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1240543019

CA24 28 223

Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réhabilitation du chalet du parc Robert-Sauvé à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2022-10 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux de réhabilitation du chalet Robert-Sauvé à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2022-10 (2 soumissionnaires).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1240543018

CA24 28 224

Approuver l'entente de service entre l'arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Cégep Gérald-Godin, pour les services de patrouilleur effectuant la patrouille sur le territoire du cégep pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver l'entente de service entre l'arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Cégep Gérald-Godin, pour les services de patrouilleur effectuant la patrouille sur le territoire du cégep pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1246059003

CA24 28 225

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour la relocalisation temporaire des occupants de l'école Jacques-Bizard en cas d'urgence pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour la relocalisation temporaire des occupants de l'école Jacques-Bizard en cas d'urgence pour l'année scolaire 2024-2025;

D'autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249350027

CA24 28 226

Approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2025 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2025 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1249350026

CA24 28 227

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1 : Parc récréatif communautaire
- Projet 2 : Accès AQUA
- Projet 3 : Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249350025

CA24 28 228

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025.

Les séances se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1249452042

CA24 28 229

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1249452038

CA24 28 230

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-3)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061) » à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024 par sa résolution CA24 28 206;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061) » à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024 par sa résolution CA24 28 206;

Vu l'avis publié par la secrétaire d'arrondissement le 11 novembre 2024 sur le site internet de l'arrondissement et par affichage au bureau de l'arrondissement, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T 11.001) et au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0060);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-3) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1242714008

CA24 28 231

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2025) - (CA28 0085).

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024 par sa résolution CA24 28 205;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024 par sa résolution CA24 28 205;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2025) - Règlement numéro CA28 0085.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1242714007

CA24 28 232

Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser le premier projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer l'article 6 de la résolution CA22 28 042 par le texte suivant :

« Une demande de permis, complète et conforme à la résolution CA22 28 042 ainsi qu'aux autres dispositions de règlement de zonage CA28 0023, doit être déposée avant le 1^{er} février 2026. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la résolution CA22 28 042 sera nulle et sans effet ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1249606015

CA24 28 233

Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement au projet de construction d'un bâtiment commercial pour un service d'aménagement et de déneigement au 3328, rue Saint-Maurice composé du lot no 4 299 223 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder une compensation donnant l'obligation de fournir des cases de stationnement au 3328, rue Saint-Maurice, composé du lot 4 299 223 du cadastre du Québec au montant de 9 000 \$ pour l'exemption de neuf (9) cases de stationnement tel que prescrit à l'article 249 du Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1247905030

CA24 28 234

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne suspendue à l'adresse sise au 15 758, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lot numéro 1 843 749 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne suspendue à l'adresse sise au 15 758, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot numéro 1 843 749 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.05 1249606016

CA24 28 235

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré à l'adresse sise au 964, 1e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 533 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré à l'adresse sise au 964, 1^{ère} avenue correspondant au lot numéro 4 589 533 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- Conserver l'arbre mature en cour avant.

Et, avec les matériaux suivants :

- Montréal BRIQUE & PIERRE INC. modèle Shadow stone de couleur Estate Norton;
- St-Laurent revêtement de fibre en bois d'ingénierie horizontale blanc, modèle Origin;
- Fenêtre, porte d'entrée, portes de garage en aluminium noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1249606017

CA24 28 236

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1249350028

CA24 28 237

Recommander au conseil municipal de nommer le nouveau pont reliant L'Île-Bizard à Sainte-Geneviève, à la mémoire de monsieur Guy Lafleur.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

Au conseil municipal, de nommer le nouveau pont reliant L'Île-Bizard à Sainte-Geneviève à la mémoire de monsieur Guy Lafleur;

De transmettre la résolution à la Division du patrimoine de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

46.01 1247576007

CA24 28 238

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à compter du 4 décembre 2024 jusqu'au 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1249452040

Dépôt de documents – Octobre 2024

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA24 28 239

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des déclarations des intérêts pécuniaires de:

Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;
Madame Danielle Myrand, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Forcier;
Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;
Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

60.02 1249452041

CA24 28 240

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 décembre 2024 à, 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2025.